

**21<sup>ème</sup> COMITE CONJOINT DE MISE EN ŒUVRE (CCM)  
DE L'ACCORD DE PARTENARIAT VOLONTAIRE (APV-FLEGT)  
ENTRE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO ET L'UNION EUROPÉENNE**

**Compte rendu de la session technique du 13 aout 2025**

**Contexte**

La République du Congo et l'Union européenne (UE) ont fait le suivi de la mise en œuvre de leur Accord de Partenariat Volontaire (APV) visant à promouvoir la bonne gouvernance forestière. Le Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de l'APV, session technique, entre la République du Congo et l'UE, s'est réuni à Brazzaville le 13 aout 2025. Cette 21<sup>ème</sup> réunion du CCM a fait le point sur la mise en œuvre de l'APV-FLEGT depuis la précédente réunion, organisée en 2024. Les présentations partagées couvrent le premier semestre 2025.

Ce CCM qui a été co-présidé par Monsieur Célestin BOUSSIENGUE, Directeur General de l'économie forestière, représentant la partie congolaise et Monsieur Augustin BONDO TSHIANI, Premier Conseiller, Chef de Coopération de la Délégation de l'Union Européenne, représentant la partie européenne, a fait le suivi de la mise en œuvre du plan de travail de 2025 et des recommandations des CCM précédents, qui avaient été reconduites lors de sa précédente réunion.

Le présent compte rendu permet aux parties prenantes de retrouver la substance de l'ensemble des présentations faites au cours de ces travaux. Une série de recommandations a été élaborée pour permettre le suivi rapproché des points d'attention particuliers.

- **PRÉSENTATION 01 « Suivi de la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel (PTA) 2025 et des recommandations du précédent CCM », par Mme. DEMERRE, Chargée de coopération forêt, Union Européenne**

**Synthèse de la présentation :**

**Coordination et fonds :** Les organes de coordination et de suivi de l'APV-FLEGT sont confrontés à des défis significatifs. Bien que le rapport annuel conjoint soit disponible et que les réunions du GTC et CCM se tiennent régulièrement, le secrétariat technique n'a pas bénéficié de financement via le fonds forestier et de ce fait n'est pas opérationnel. Des points focaux n'ont pas encore tous été nommés, et le Groupe de travail interministériel n'a jamais tenu de réunion depuis sa création. Concernant les fonds, des difficultés demeurent, notamment l'absence de nouveau budget public engagé pour 2025, le reliquat 2024 a été reconduit (170 millions de FCA).

**Système informatisé sur la Vérification de la Légalité (SIVL) :** Le déploiement du troisième module (traçabilité) du SIVL est ralenti par plusieurs obstacles, principalement l'absence d'une feuille de route et de financement permettant sa mise en service. Bien que les équipements aient été installés dans 12 DDEF, les connexions internet ne sont pas permanentes. Les équipements informatiques pour la Cellule de légalité forestière ont été

installés toutefois les serveurs de sauvegarde à Brazzaville doivent encore être acquis. La Cérémonie de lancement officiel du module fiscalité entre le MEF et Ministère des Finances n'a pas eu lieu.

Textes d'application : Sur les 12 textes validés par le Groupe de Travail Multi-Acteurs (GTMA) depuis sa relance en 2024, aucun n'a été publié au Journal Officiel. L'actualisation de la grille de légalité dépend de la promulgation de ces textes. De plus, le manuel de procédures pour la reconnaissance des certifications privées est en attente de validation depuis près d'un an, empêchant l'octroi de certificats de légalité facilité aux sociétés forestières certifiées.

Le niveau d'exécution global du PTA pour le premier semestre 2025 est faible, avec seulement 26 % des activités réalisées. Le rapport souligne le dysfonctionnement des organes de gouvernance et un retard considérable dans les objectifs du plan quinquennal.

## **Seconde partie : Suivi des recommandations des précédents CCM**

### Synthèse de la présentation :

18 recommandations du précédent CCM ont été présentées :

- 6 sont considérées réalisées ;
  - 6 sont considérées en cours ;
  - 6 sont considérées non réalisées.
- **PRÉSENTATION 02 « Plan quinquennal, suivi évaluation », par M. BOUNGOU, Consultant TERA**

### Synthèse de la présentation :

Une assistance technique a été mise en place début 2025 pour faciliter le suivi de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV), en se basant sur le cadre de suivi et d'évaluation du plan quinquennal 2024-2028. L'équipe dispose d'une note du MEF et une lettre de mission pour faciliter la collecte de données sur le terrain. Des données ont été obtenues auprès de nombreuses structures à Brazzaville et une mission de terrain a été menée dans la Bouenza pour évaluer les pratiques des Directions Départementales (DD).

Les constatations de la mission dans la Bouenza ont montré que l'APV est connu de tous et que les rapports d'activités trimestriels des DD sont transmis à la DGEF. Toutes les DD ont reçu une formation sur le SIVL et disposent d'un manuel d'utilisation. Cependant, des difficultés existent, notamment des moyens limités pour les missions sur le terrain, l'absence de coordination interministérielle et un suivi limité de la part de la CLFT. Un nouveau cadre de suivi et d'évaluation a été proposé et validé en juin 2025, avec 58 indicateurs au total. 53 indicateurs, soit 91%, ont été renseignés pour les valeurs de base de 2024.

### Recommandations :

**Recommandation – R1 :** Présenter pour le CCM 22, l'état d'avancement du plan quinquennal pour l'année 2025. Responsables : AT suivi évaluation, appuyé de l'équipe de suivi (PF MEF, PF UE, Facilitateur)

- **PRÉSENTATION 03 « Opérationnalisation du Système de vérification de la Légalité (SVL) », par M. WAMBA, CLFT**

#### Synthèse de la présentation :

**Fiscalité :** après avoir apporté les éclaircissements sur la notion de notification des taxes forestières, la présentation dresse un tableau sur l'évolution des états des enregistrements et des paiements des taxes des entreprises forestières au Congo.

**Légalité :** Suite aux missions de formation, une augmentation des documents de conformité à la légalité enregistrés par les entreprises a été constatée. Les progrès depuis le CCM 19 ont été présentés.

**Traçabilité :** la présentation a mis en exergue l'état de fonctionnement du SIVL version mobile et du matériel utilisé pour l'enregistrement des pieds identifiés dans la zone de demande de permis spécial. Des étapes sur l'enregistrement d'un dossier de demande de permis spécial dans le SIVL et les rôles des différents acteurs ont été évoquées.

**Suivi des demandes d'actions correctives (DAC) :** La CLFT a présenté les résultats des activités de l'Auditeur Indépendant du Système (AIS) entre mai 2022 jusqu'à avril 2025. En effet, la CLFT, qui était une partie prenante importante aux activités de l'AIS, a participé à plus de 80 audits soit 93% et 10 accompagnements soit 14%, ce qui justifie qu'elle s'est familiarisée aux audits de l'AIS afin de résoudre les DAC émises. L'analyse du niveau de conformités des différentes entités de l'Economie Forestière (7 DDEF), ainsi que l'audit des autres administrations publiques impliquées, présente l'état des DAC fermées et celui des DAC ouvertes. Au terme des audits de l'AIS, la CLFT a identifié pour l'Administration forestière : 235 DAC fermées contre 116 DAC ouvertes dans l'intervalle allant de 2022 à 2025. Pour les 6 autres administrations impliquées sur 9 : 58 DAC fermées contre 113 DAC ouvertes dans l'intervalle allant de 2022 à 2025.

#### Recommandations :

**R2 - Reconduction - R3 - CCM 13 :** Élaborer la procédure permettant d'établir une passerelle entre le SIVL et le Guichet Unique de Paiement (GUP). À finaliser pour le premier trimestre 2026. Responsable : PF Min Finances et IGSEF

**R3 - Reconduction - R1 - CCM 20 :** Pour le CCM 22, après la validation par le comité d'évaluation et de validation des procédures (CEVP) prévu pour le 24 septembre, signature et publication de la circulaire du MEF portant appel à soumission de dossiers de demande d'approbation de système de certification privés dans le cadre de la mise en œuvre du système de vérification de la légalité (SVL) dans le mécanisme APV/FLEGT de la République du Congo.

Responsable : IGSEF

**R4 - Recommandation :** Présenter pour le CCM 22, la vérification documentaire par la CLFT des entreprises ayant atteint 100% d'enregistrement afin de procéder à la délivrance du premier certificat de légalité. Responsable : Coordonnateur CLFT

**R5 - Recommandation** : Diligenter la cérémonie officielle de lancement du module fiscalité  
**Responsable** : MEF / Min. Finances

- **PRÉSENTATION 04 « Information à rendre publique », par M. Louzolo, DCV**

**Synthèse de la présentation :**

La divulgation publique d'informations est un des éléments essentiels de l'accord. L'Annexe X de l'accord, intitulée « Information rendue publique », détaille les types d'informations à partager. Ces informations comprennent des données sur la production forestière, les processus d'attribution des titres, l'aménagement forestier, le contrôle de la légalité, les recettes forestières et le commerce avec l'Union européenne. Le rapport annuel conjoint est un moyen de communication officiel et contractuel de l'APV pour diffuser ces informations. Cependant, la DCV (Direction de la Communication et de la Vulgarisation) rencontre des difficultés régulières pour obtenir les données complètes et à temps de la part des parties prenantes (congolaises et européennes).

Pour résoudre ce problème, une procédure de mobilisation des données est en cours de développement. Les objectifs de cette procédure sont de systématiser la mise à disposition des informations, d'obtenir une approbation officielle pour le traitement et la présentation des données, et d'assurer une transmission annuelle des données sans processus d'approbation supplémentaire. Une matrice est en cours de développement pour identifier qui, quand et où les données doivent être fournies. La prochaine étape sera la production et la signature de cette procédure par les parties de l'APV, suivie par la rédaction du Rapport Annuel Conjoint (RAC) 2025.

- **PRÉSENTATION 05 « Groupe de travail multi acteurs : avancées des travaux », par M. ICHOU, TERA**

**Synthèse de la présentation :**

La présentation a révélé que 12 des 72 textes d'application nécessaires ont été publiés au Journal officiel (2022). L'objectif est d'accélérer l'adoption des textes restants en améliorant la préparation des participants en amont des réunions du GTMA. Les réunions tenues depuis novembre 2024, ont permis l'adoption de 12 textes, toutefois aucun n'a été publié. Une nouvelle feuille de route pour le deuxième semestre de 2025 est proposée, prévoyant : (i) des réunions mensuelles du GTMA, (ii) la relecture préalable des textes par le MEF et (iii) l'organisation de réunions préparatoires des membres du GTMA. Pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2025, l'élaboration de 12 nouveaux textes est en cours et 5 sessions mensuelles du GTMA sont programmées.

**Points saillants des discussions :**

- Malgré l'adoption d'une nouvelle approche méthodologique, les progrès sont lents. Les parties se sont engagées à diligenter les travaux

- Le CAJ a indiqué que le GTMA est déjà dynamisé, il faut avancer sur la prochaine étape. L'UE a souligné le besoin de reconduire la recommandation du CCM 20 visant à présenter les résultats par rapport aux objectifs fixés.

**Recommandation :**

**R 7 - Reconduction R 15 – CCM 20 :** Évaluation des résultats du GTMA à présenter au prochain CCM. **Responsable :** CAJ

- **PRÉSENTATION 06 « Implication de la société civile à la mise en œuvre de l'APV FLEGT »,** par Mme. KIYINDOU, OCDH/PGDF

**Synthèse de la présentation :**

La République du Congo s'est engagée dans une gestion durable de ses ressources forestières à travers l'APV-FLEGT, qui repose sur la légalité, la traçabilité du bois et l'observation indépendante par la société civile. Cette dernière a relevé des faiblesses dans l'application du Code forestier, notamment concernant les conventions forestières échues (CAT et CTI) qui continuent à être exploitées via des autorisations provisoires sans durée définie ni cahiers de charges actualisés. Cette situation freine le développement local et la reconnaissance des droits des communautés. En réponse, la société civile recommande d'accélérer l'adoption des textes d'application du Code forestier et de renégocier les conventions échues dans un délai raisonnable.

**Recommandation :**

**R8 – Recommandation :** Présenter le travail en cours sur l'état des lieux exhaustif des conventions en s'appuyant sur l'article 175 du Code forestier. Pour celles arrivées à échéance, présenter la procédure et la durée retenue. Présenter les résultats en CCM22.  
**Responsable :** Direction générale de l'Economie forestière

- **PRÉSENTATION 07 « Marché intérieur du Bois »,** par M. DIAMVINZA, ATIBT

**Synthèse de la présentation :**

Le Projet ASP – MIB financé par la délégation de l'Union Européenne s'inscrit dans le cadre du programme de financement « appui à la transition économique verte et à l'amélioration du climat des affaires en République du Congo » de l'Union Européenne, qui a pour objectif de « Contribuer à la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité, notamment du couvert forestier, par l'utilisation durable des terres et l'amélioration de la gouvernance forestière, la promotion d'une économie forestière et agricole durable ». Le projet permettra également de mener une réflexion pour un plaidoyer fiscal et réglementaire visant à interdire l'accès du bois illégal dans les chantiers publics et instaurer la consommation des produits *made in Congo*.

Ce projet a trois objets spécifiques :

1. Renforcer le secteur privé tout au long de la chaîne de valeur bois domestique,
2. Améliorer la gouvernance économique en accompagnant le développement du secteur privé,
3. Appuyer l'accès aux financements des entreprises nationales

Deux axes prioritaires ont été définis à savoir :

- Amélioration des mécanismes de gestion durable de la filière bois avec le lancement d'une étude sur l'état des lieux de la chaîne de valeur bois domestique en cours ;
  - Renforcement des capacités techniques, opérationnelles et financières des petites et moyennes entreprises actives dans le secteur du bois domestique
- **PRÉSENTATION 08 « État des lieux des exportations et des autorisations spéciales », par M. MAMPOUYA, SCPFE**

#### Synthèse de la présentation

Cette présentation a mis en exergue la synthèse en volume, valeur et droits de sortie validés des produits forestiers ligneux du Congo et en transit destinés à l'exportation par types de produits en 2024 et au cours du premier semestre 2025. Il se reflète qu'au cours de cette période, le pourcentage des exportations est dominé par les grumes.

Cette réalité démontre la volonté du gouvernement d'honorer aux engagements pris auprès de certaines sociétés forestières avant l'interdiction des exportations des grumes. Il est rappelé aux participants que cette dynamique connaîtra son terme à l'issue de toutes les exportations prévues dans les accords concernés.

#### Points saillants de la discussion

- Les autres sociétés forestières non bénéficiaires de cette disposition sollicitaient leur insertion dans cette dynamique. Le MEF indique que cette disposition ne peut s'étendre à celles-ci, car le pays veut s'affirmer dans l'interdiction des produits forestiers en grume.
- Il faut reconnaître que cette présentation n'a pas obtenu l'unanimité de toutes les parties prenantes, car la partie congolaise avait soumis des améliorations qui n'ont pas été intégrées.

#### Recommandations :

**R 10 - Recommandation :** Le Ministère des Finances et le Ministère de l'Économie Forestière présentent au CCM 22 le fonctionnement du compte séquestre du « Fonds d'aménagement des voies forestières » alimenté par le versement des taxes (abattement, superficie et à l'exportation) sur les produits forestiers destinés à l'exportation pour les huit sociétés disposant d'autorisations spéciales. Responsables : Ministère des Finances et le Ministère de l'Économie forestière

**R 11 - Recommandation :** Pour le CCM 22, concernant les engagements des sociétés forestières disposant d'autorisations spéciales d'exportation des bois sous forme de grumes, présenter par le ministère des Finances et le Ministère de l'Économie forestière un rapport détaillé sur les travaux de construction des ouvrages réalisés et les paiements correspondants. Responsables : Ministère des Finances et le Ministère de l'Économie forestière

**R12 - Recommandation :** Pour le CCM 22, produire les termes de références d'une stratégie de promotion des produits forestiers congolais à l'exportation vers le marché de l'UE.  
**Responsables :** UE – Secteur privé avec appui Facility ALA FLEGT

- **PRÉSENTATION 09 « Programme d'Accompagnement au Changement pour la mise en œuvre de l'APV – FLEGT (PACO-APV FLEGT) », par M. MAKAYA**

**Synthèse de la présentation :**

Le Projet PACO a permis de renforcer la gestion de la performance au sein des DDEF à travers le développement et la validation de fiches de poste, la mise en place d'un manuel de procédures RH, l'analyse d'un ERP, et l'élaboration d'un plan de formation basé sur un bilan de compétences étendu. Des outils comme les canevas de rapports et la maintenance de la base de données ont été développés. Les leçons apprises soulignent l'importance de la formation itérative, du renforcement des fondamentaux, et du rôle central des RH. Les défis à relever incluent la pérennisation des acquis, la gestion du changement, le développement d'une culture qualité et numérique, et la coordination efficace entre les parties prenantes. Le démarrage de la phase 2 est attendu pour octobre 2025.

- **Dates du prochain CCM**

➤ **Proposition des dates pour la tenue du CCM22 :**

- **Mardi 14 octobre 2025 – Jour 1 – Session technique**
- **Mercredi 15 octobre 2025 - Jour 2 – Secrétariat**
- **Jeudi 16 octobre 2025 – Jour 3 – Session politique**

Pour la Partie congolaise



Célestin BOUSSIENGUE,  
Directeur Général de l'Economie  
Forestière, Ministère de  
l'Economie Forestière

Pour la Partie européenne

25.08.2025










Augustin BONDO-TSHIANI  
1<sup>er</sup> Conseiller, Chef de  
Coopération de la Délégation de  
l'Union Européenne


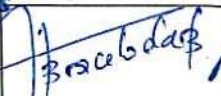
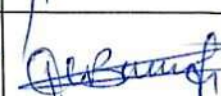


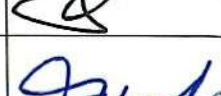

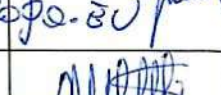

**P.J. :**

**Annexe I : Liste des participants**

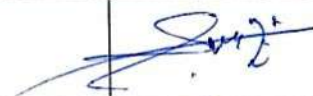
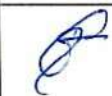
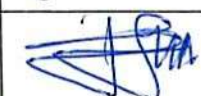






LISTE DE PRESENCE du 13 AOUT 2025

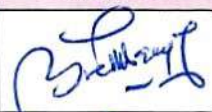



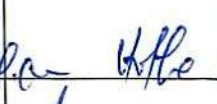




N°	Noms et Prénoms	Structure / Organisation	Fonction	Contacts (tél, email)	Émargement 13/08/2025
1	BOUNGOU Hermann Arnaud	TEREA	Expert en suivi Évaluation	06 650 40 22 ar_boungou@yahoo.fr	
2	LOUZOLO Bvinwina	DCU/MEF	Responsable de la commu- nication de l'APV	05 515 98 46 louzoloherdon@gmail.com	
3	BITSI Gerwais	SCPFE/MEF	chef de bureau statistiques	055486272 / 066068117 bitsigerwais4@gmail.com	
4	NDZERE EPORO Alfred	MEF/CAB	Coordonnateur des Projets et P.F.	06 664.6046 alfred.ndzereporo@yahoo.fr	
5	Schiller Sen D. TIBEN	DGE/MEDDBG	CBEEIC - PF	04 412 4491 schillersen5@gmail.com	
6	MAKAYA-CHANSER	MEF/CAB	Coordo. UC	055216778 covley@gmail.com	
7	WAMBA Baie	MEF/CLFI	Sup. Tech. SILV	06 980 91 02 belfort/baie@gmail.com	





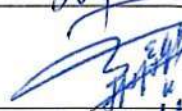
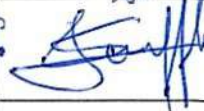





N°	Noms et Prénoms	Structure / Organisation	Fonction	Contacts (tél, email)	Émargement 13/08/2025
8	MAMPONYA Marcel	SCFFE	Directeur	mamponyamarcel15@gmail.com tel 066204646/0440414	
9	BEMBA Brace Lode	DSI / MFBPP	Chef de projet inform matique SIVL	b.bemba@finances.gouv.cg	
10	MFOUTOU BANGA Sylve	Société Centre/ONDA	Coordonnatrice	nadbanga@gmail.com mfbang@yaho-fr	
11	Laurence WETÉ Soh	Palladium	Facilitatrice de Gouvernance forestière	laurence.soh@thepalladiumgroup.com	
12	OSSEBI MBILA	MEF/cab	Conseiller Technique	ossebimbilasamy@gmail.com 055539072	
13	RAPHAEL TSANGA	FAO	conseiller APV	Raphael.Tsanga@fao.org	
14	FEDERICA PETRUCCI	UE	chef coop def.	federica.petrucci@ec.europa.eu	
15	Severine DEMERRE	UE	chargée de coop. env. forest		
16	SITA Siendouma	DVRF/MEF	Directeur	siendoumaita31@gmail.com 066542560	




N°	Noms et Prénoms	Structure / Organisation	Fonction	Contacts (tél, email)	Émargement 13/08/2025
17	NTI AKALOU LOULEDO Thioptik	MSE/APV	Point Focal	06 622. 62. 42 thioptik@gmail.com	
18	TABAKA MEYAN Guillaume	DEF/DEF	IGSEF	06 937.82.05 tabakameyan@gmail.com	
19	MBOLISSA MFERE LIONNEL	Country Package Congo	Secrétaire permanent (Représentant)	06 519 03 49 Lionel.Mbomba@gmail.com	
20	NTAMBA Childeric Noël	CLFT	Chef de Division Trce.	nnochild@gmail.com 06 454 3104	
21	BATISA Marlon	DCV/MSE	Directeur de la communication et de la vulgarisation	06. 666. 42-31 batisa.marlon@gmail.com	
22	TSINGA Césaire	UNICONGO	Président Fédération Forêt - Bois	TSINGABAKARY@GROUPE-ROUENR.COM	
23	Arnaud Blaise DIAMVINZA	ATIBT-CONGO	ATP Projet DUE MIB	arnaud.diamvinza@atibt.org	
24	BOUNDZANGA George Jacob	IFO	Consultant	boundzanga@gmail.com	
25	TSIETA Achille	UNICONGO	Consultant	achille.tsieta@amazon.fr	

N°	Noms et Prénoms	Structure / Organisation	Fonction	Contacts (tél, email)	Émargement 13/08/2025
26	KIMPAMBOLISI MECAS Brell-Dacey	MEPSIR / DGPAD	Collaborateur	daceykimpambouli@gmail.com Tel: 06 61082 51	
27	M'VOUKANI Deliane	MEPIR / DGPAD	Chargée de suivi de Programme gouvernance	06 641 62 39 mvoukanies@gmail.com	
28	NIKOUNKU- MIENANZI J.M.	MEF / CAB	Attaché Adm. de Jdg	nkoumick13jm@gmail.com	
29	Kiyindou yombo Nina	PGDF / OCDA	chargée de Communication	ninakiyindouyombo@gmail.com	
30	HOMBISSA Thérèse	MEF / CLIT	Formatrice SIM	06 905 7201 / thombissat@gmail.com	
31	AGHIMBAT EYENKA Maixent	PGDF / FGH	Administrateur général	06 6185138 maixentfort@fgh.cg	
32	MVOUKANI Geoffrey Eusebe	SNORK / CAYO / CFS	Responsable légal	0555894411 / mvoukanig@snork-cgo.org	
33	EBIHA Jean-Pierre	MEF / DNEF	Attaché des Forêts	06 641 36 00 tana_jan@ysoan.org	
34	TSETSA Guy Sébastien	MEF / CAB	chef de Cabinet, CAT	06 889 54 82 guytsetsa@gmail.com	

N°	Noms et Prénoms	Structure / Organisation	Fonction	Contacts (tél, email)	Émargement 13/08/2025
35	MATINGOU Boniface	MEF	Attaché à la Gouvernance forestière	06 683 4867 mabonifmat@gmail.com	
36	SEGER Morgane	AFD	Chargée de projet	06 937 31 11	
37	MVIRI Rezaire	MEF	Chef de Bureau légalité	06 932 0141 michrozap@gmail.com	
38	NKODIA Alfred	OTM/CARBF	Conjointeur	06 615 16 79 nkodiialfred@yahoo.fr	
39	Adolphe YOKA BONYANGA	GIZ/TTT	CT Afrique Centrale	adolphe.bonyanga@giz.de	
40	Amandé SOUFFLOT	ONFI	Facilitateur APV-FLEGT	Amande.Soufflot@onfiinternational.org	
41	Liliane HALGORD	ONFI	Assistante Facilitateur APV	04 488 0239	
42	Séverine DENIERRE	DUE	chargée de coopé- ration forêt		
43	Agathe B. TSITZANI	DUE	Chef de Coopération		



N°	Noms et Prénoms	Structure / Organisation	Fonction	Contacts (tél, email)	Émargement 13/08/2025
44	BOUSSIENGUE CELESTIN	MEF	DGDF	06 9563824 celesbou44@gmail.com	
45	Benjamin ICHOU	TEREA	Juriste International Consultant TEREA	benjamin.ichou@pactomail.com	Visio
46	Serge Thierry NONBOULI	UE/AFD/ PEF	Secrétaire Perma- nent Parlement.	stomombouli@gmail.com	Visio
47	Pauline DEBERRE	TEREA	Appui S-E P Q.		Visio
48	Marc VANSENHAUTE	FAO/DEFORRES	Représentant	marc.vandenhaut@saec.org	Visio.
49					
50					
51					
52					



Accord de partenariat volontaire

Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux

